

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2026, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Jonathan Houle
M	Jimmy Samson (arrivé à 19h02)
M	Luc Laroche
Mme	Isabelle Lévesque
Mme	Kary-Ann Lampron-Otis
M	Christian Sylvain

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Citoyens présents : Dany Caron et Marie-Anne Fortin

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2026-05-0059

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Houle, appuyé par monsieur le conseiller Christian Sylvain et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2026-05-0060

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 avril 2026

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Lévesque, appuyée par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

2026-05-0061

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Houle, appuyé par monsieur le conseiller Luc Laroche et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Des questions sont posées par le public.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2026-05-0062

TOUR DE L'ABITIBI GLENCORE

CONSIDÉRANT QUE le Tour de l'Abitibi Glencore se tiendra du 10 au 19 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaite recevoir l'autorisation de la municipalité pour le passage des cyclistes sur notre territoire le 15 juillet vers 17h20;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par madame la conseillère Isabelle Lévesque et unanimement résolu par les membres du conseil.

D'AUTORISER le passage du Tour de l'Abitibi Glencore sur notre territoire.

Adoptée

RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Le sujet est reporté à une période ultérieure.

COMPTES À PAYER

Compte payé :

Chèques fournisseurs

C2600019 Vidéotron	Internet	114.86 \$
C2600020 Ville d'Amos	Enfouissement/écocentre	443.83 \$
C2600021 Fabrique St-Léon-Le-Grand	Contribution ½ an	1 800.00 \$
C2600022 CSSH – École Morency	Commandite finissants	175.00 \$
C2600023 Plomberie Germain Roy	Entretien bâtiment	431.35 \$
C2600024 R.M. Leduc	Fourniture bibliothèque	146.24 \$
C2600025 Joel Rochefort	Remboursement clé	25.00 \$
C2600026 Florence Caron	Remboursement clé	25.00 \$

Paievements directs

P2600037 Sanimos	Collecte et transport	2 156.36 \$
P2600038 ADMQ	Licence Munys	373.67 \$
P2600039 H2LB inc.	Analyse eau usée	91.12 \$
P2600040 Journal l'informateur	Dons et commandites Dumont	50.00 \$
P2600041 Corporation des Loisirs	Dons et commandite Dumont	800.00 \$
P2600042 Club de l'Âge d'Or	Dons et commandite Dumont	500.00 \$
P2600043 Papeterie commerciale	Fourniture de bibliothèque	464.36 \$
P2600044 Dépanneur des bouleaux	Essence	158.01 \$
P2600045 Buro plus Gyva	Fourniture de bureau	388.06 \$
P2600046 Hydraulique JMPE	Entretien camion	159.28 \$
P2600047 Uni-select	Entretien bâtiment/camion/pépine	879.63 \$
P2600048 BMR Bergeron et filles	Outillage	18.39 \$
P2600049 Municipalité de St-Marc	Partage inspectrice	522.35 \$
P2600050 Jinny Cossette	Remboursement repas	30.15 \$

Salaires en ligne

D2600052-D2600056	Salaires	5 100.83 \$
D2600057-D2600063	Rémunération des élus	1 972.76 \$
D2600064-D2600068	Salaires	4 932.96 \$
D2600069-D2600072	Salaires	4 918.99 \$
D2600073-D2600079	Rémunération des élus	1 972.76 \$

AccèsD mars

L2600025 Hydro-Québec	Éclairage rues	226.39 \$
L2600026 Hydro-Québec	Salle municipale	1 950.50 \$

L2600027 Hydro-Québec	Égout	145.65 \$
L2600028 Hydro-Québec	Garage	2 559.67 \$
L2600029 CNESST	État de compte annuel	345.07 \$
L2600030 Caisse Desjardins d'Amos	Frais de banque	67.90 \$
L2600031 Revenu Québec	Avis	35.66 \$
L2600032 Visa	Structurant Dôme	666.51 \$
L2600033 INT Communication	Site internet	63.18 \$
L2600034 It Cloud	Licence office/sauvegarde	88.86 \$
L2600035 Revenu Québec	DAS février	3 769.77 \$
L2600036 Revenu Canada	DAS février	1 369.98 \$
L2600037 Hydro-Québec	Parc	106.94 \$
L2500038 Vidéotron	Téléphonie IP	81.23 \$

Comptes à payer :

Dépanneur des bouleaux	Essence	50.00 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence	54.01\$
Dépanneur des bouleaux	Essence	52.00 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence	68.00 \$
Uni-Select	Entretien niveleuse	184.56 \$
Uni-Select	Entretien pépine	124.80 \$
Uni-Select	Entretien bâtiment	88.56 \$
Hydraulique JMPE	Entretien camion	5.75 \$
Roxane Boyer	Remboursement clé gym	25.00 \$
Rémi Gauthier	Remboursement clé gym	25.00 \$
Claudette Laroche	Remb. rassemblement municipal	150.00 \$
Brandt Tractor Ltd.	Entretien niveleuse	10 958.72 \$
Brandt Tractor Ltd.	Entretien niveleuse	338.29 \$
Location Lauzon	Entretien dégeleuse	44.10 \$
Location Lauzon	Entretien égout	17.12 \$
M&M Nord-Ouest	Ent. camion/ent. bâtiment	80.33 \$
Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien bâtiment	67.80 \$
MRC d'Abitibi	Quotes-parts	166.00 \$
MRC d'Abitibi	Quotes-parts	11 820.00 \$
Purolator	Envoi test égout	5.29 \$
Énergies Sonic inc.	Diesel	3 860.00 \$
Sanimos	Collecte et transport	2 156.36 \$
Jinny Cossette	Remb. repas rencontre ADL	25.93 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, secrétaire-trésorière

2026-05-0063

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

2026-05-0064

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 252-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU (E)S MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 252-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil le 7 avril 2026, et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

ATTENDU QUE le règlement n'a pas été modifié entre le dépôt du projet à la précédente séance et son adoption à la présente assemblée;

ATTENDU QUE le règlement n'est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci;

ATTENDU QU'une copie du règlement est disponible pour les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Houle, appuyé par monsieur le conseiller Christian Sylvain et résolu unanimement par les membres du conseil, d'adopter le règlement n° 252-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux.

Adoptée

2026-05-0065

ENTENTE INTERMUNICIPALE – PARTAGE DE SERVICE D'UN OFFICIER MUNICIPAL

ATTENDU QU'une entente intermunicipale pour le partage d'un officier municipal est en vigueur depuis 2023 entre la MRC d'Abitibi, la municipalité de Launay, la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana;

ATTENDU QUE cette entente, bénéficiant d'un soutien financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), est arrivée à échéance le 26 mars 2026;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de déposer une nouvelle demande de subvention pour ce même projet;

ATTENDU QUE les municipalités concernées ont toujours besoin des services d'un officier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Lévesque, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil;

DE MAINTENIR une entente intermunicipale pour le partage d'un officier municipal et d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à l'entente mentionnée ci-dessus.

Adoptée

2026-05-0066

DÉPÔT DE PROJET AU FONDS STRUCTURANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Launay souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'aménagement d'une salle de diffusion communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière doivent être déposées au plus tard le 14 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par monsieur le conseiller Luc Laroche et résolu unanimement par les membres du conseil.

QU'UNE demande d'aide financière soit déposée au Fonds projets structurants de la MRC d'Abitibi tel que présenté par l'agente de développement;

QUE l'agente de développement est dûment autorisée à signer tout document en lien avec ce projet.

Adoptée

2026-05-0067

DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Il est proposé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil;

QUE le conseil municipal de Launay autorise la présentation du projet « plancher de béton dans le dôme » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Launay à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de Launay désigne la directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

2026-05-0068

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAINS DU MRNF

ATTENDU QUE la municipalité de Launay souhaite favoriser son développement économique et l'implantation de projets diversifiés sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Launay souhaite acquérir gratuitement des parcelles de terrain auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

ATTENDU QUE des sites ont été identifiés pour la réalisation de projets diversifiés à vocation mixte et industrielle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par monsieur le conseiller Jonathan Houle et résolu unanimement par les membres du conseil;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de cession à titre gratuit de parcelles de terrain auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

QUE les secteurs visés par la demande sont les suivants :

- partie du lot 4 881 848, usages prévus : résidentiel, commerce et service;
- partie du lot 4 881 880, usages prévus : résidentiel, commerce et service;
- partie du lot 4 881 282, usages prévus : industriel, commerce et service;
- partie du lot 4 881 554, usages prévus : industriel, commerce et service;
- partie du lot 30 et 31, usages prévus : industriel, commerce et service.

Adoptée

2026-05-0069

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAINS DU MRNF

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Lévesque, appuyée par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document en lien avec la demande de cession à titre gratuit de parcelles de terrain auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

Adoptée

2026-05-0070

PRÊT DE SALLE POUR ATELIERS DE SURVIES

ATTENDU QUE madame Lucie Bouchard souhaite utiliser la salle municipale pour y tenir des ateliers de survie destinés aux citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par monsieur le conseiller Jonathan Houle et résolu unanimement par les membres du conseil;

QUE le conseil municipal accepte de prêter gratuitement la salle municipale à madame Lucie Bouchard afin de permettre la tenue d'ateliers de survie;

QUE ce prêt soit conditionnel à la signature d'une entente afin d'encadrer l'utilisation de la salle municipale.

Adoptée

2026-05-0071

SOUSSION – ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour l'épandage d'abat-poussière sur son réseau routier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Proulx et Genesse inc. au montant de 3 160 \$ plus taxes.

Il est proposé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil;

D'ACCEPTER la soumission de Proulx et Genesse inc. pour l'épandage d'abat-poussière, au montant de 3 160 \$ plus taxes.

Adoptée

2026-05-0072

ACHAT DE PNEUS POUR LA VOITURE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour l'achat de pneus pour la voiture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par monsieur le conseiller Luc Laroche et résolu unanimement par les membres du conseil;

D'ACCEPTER la soumission de Trudel automobile pour l'achat et l'installation de pneus, au montant de 456.52 \$ plus taxes.

Adoptée

2026-05-0073

RAPPORT DE VISITE ASSURANCE – INSTALLATION D'ÉCRANS DE PROTECTION IGNIFUGES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un rapport de visite à la suite de l'inspection des installations municipales par notre compagnie d'assurances;

ATTENDU QUE ce rapport recommande l'installation d'écrans de protection ignifuges;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Houle, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'écrans de protection chez M&M Nord-Ouest au montant de 298 \$ plus taxes.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

PAROLE AU PUBLIC

Diverses questions sont posées.

2026-05-0074

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par madame la conseillère Isabelle Lévesque et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h27.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.